

BUREAU Extraordinaire

COMPTE RENDU DE REUNION DU MARDI 2 MARS 2021

Réunion tenue en présentiel : locaux CIVIER à St-Etienne

NOM Prénom	Fonction	Organisation Syndicale	Etat de présence		
			Présent	Absent	Excusé
LHERBRET Philippe	Président	CGT	X		
COTE Jérôme	Vice-Président Délégué	CGT	X		
ARNAUD Richard	Trésorier Général	CGT	X		
BOUCHET Jean-Luc	Trésorier Général Adjoint	FO	X		
BEAL Gilles	1 ^{er} Vice-Président	CGT	X		
MOUNIER Ludovic	2 ^{ème} Vice-Président	CFDT	X		
MAHINC Michel	3 ^{ème} Vice-Président	FO	X		
BOUVIER Georges	4 ^{ème} Vice-Président	CFE	X		
DEVIGNAT Pascal	5 ^{ème} Vice-Président	CFDT			X
LOISEAU Simon	Secrétaire Général	CGT	X		
BOUILLET Laurent	Secrétaire Général Adjoint	CFE			X
Etat de présence total			9		2

CGT : 5/5 CFDT : 1/2 FO : 2/2 CFE/CGC : 1/2

Soit : 9 / 11 membres présents à l'ouverture de la séance.

Rémy DAVID – Chef de Cabinet du Territoire R.A.L. est présent.

Ouverture de séance à : 9 h 10

ORDRE DU JOUR :

Point n° 1 : ELECTIONS DES SLVie du 6 MAI 2021 – Etude et validation des listes de membres et délégués.

En préambule de la réunion, le Président – Philippe LHERBRET fait un compte-rendu immobilier concernant les dossiers suivant :

- **CUZIEU**

La signature de la promesse de vente a été faite comme convenu ; l'acquéreur est un marchand de bien qui aurait pour idée de diviser le bien en 5 lots (déjà mis à la vente pour certains). Le règlement de l'acompte prévu de 26 000 € a été fait et la date d'engagement de la vente définitive est fixée au 30/06, dernière limite.

L'acte signé ne comporte aucune clause suspensive (permis de construire ou acceptation de prêt bancaire).

- **ST JULIEN**

Le Président – Philippe LHERBRET a eu au téléphone M. DELABRE (ENGIE) en charge du dossier.

Le site de ST-JULIEN a été sorti du lot mis en vente.

Le comité directeur d'ENGIE a acté l'offre d'acquisition par la CMCAS Loire pour le montant de 35000 €. Une convention de confidentialité va nous être transmise qui devra être signée par le Président ; sans cela, nous n'aurions pas accès aux différentes pièces du dossier « diagnostics ».

Parallèlement, ENGIE nous demande de signer également un bail « blanc ». Ce bail stipulera la location gratuite des locaux à la CMCAS Loire durant un an, soit jusqu'en 2022 (laps de temps nécessaire pour préparer la vente chez ENGIE). Si après cette année, la vente n'est toujours pas officialisée, on repartirait sur une année supplémentaire d'un bail « blanc » (gratuit) du fait de retards de procédures administratives chez ENGIE. Par contre, si la vente est annulée du fait de la CMCAS Loire, le bail serait remis en ordre de marche à hauteur de 500,00 €/mois afin de régulariser la situation.

Le service juridique d'ENGIE supervise l'intégralité de la transaction et des documents liés.

Rappel du montant de la transaction : 35000 € (terrain dépollué) par rapport à notre première offre de 25000 € (terrain pollué).

Entrée en salle de réunion de M. Jean-Luc BOUCHET (FO) à 9h20.

Point n° 1 : ELECTIONS DES SLVie 6 MAI 2021

Etude et validation des listes des membres et délégués

Simon LOISEAU – Secrétaire général prend la parole.

En premier lieu, il revient sur le mail du 25/02/2021 envoyé par Isabelle VELTRI (CFDT) pour information du retard de leur organisation dans la transmission des éléments : protocole, règlement des élections et listes qui devaient être retournés signés dans les délais.

Simon LOISEAU est en charge du dossier « élections » il aurait donc apprécié que ce mail lui soit adressé directement, sans passer par la secrétaire des élus.

Simon LOISEAU mentionne également, le calendrier mis en place pour ces élections et transmis dès le mois de janvier à tous les administrateurs, pour examen, étude, validation.

Le 26/02 à 9h00 les listes de chaque organisation syndicale devaient être transmises au Président de la CMCAS Loire.
Aujourd'hui, 2 mars, la date limite d'envoi est passée ; Simon LOISEAU demande à Ludovic MOUNIER, seul représentant présent de l'OS CFDT, si une liste va être présentée et si le règlement et le protocole d'accord sont signés ?

Ludovic MOUNIER prend la parole et fait la lecture (directement sur son téléphone mobile) d'une déclaration de la CFDT.

« DECLARATION BUREAU 02/03/2021

En complément du mail que nous vous avons adressé le 25/02/2021, nous vous confirmons que nos plannings de travail ne nous ont pas permis d'établir les listes pour les élections de SLVie à temps.

Nous ne disposons pas de détachement à 50% ou à 100%. C'est aussi pour ces raisons que nous n'avons pas encore signer le protocole.

Nous vous remettons donc nos listes ce jour, soit 2 jours ouvrables après votre exigence et vous proposons notre signature.

La délégation CFDT »



CFDT - Texte lu le
2-03-2020 Bureau Ex

Philippe LHERBRET demande à Ludovic MOUNIER une version papier du texte qu'il vient de lire.

Selon Ludovic MOUNIER, les listes ont été envoyées par mail au Président - Philippe LHERBRET, la veille du Bureau extraordinaire à 19h25 ! Etaient joints le protocole et le règlement d'élection.

Au moment du Bureau, les documents ne sont donc pas disponibles sous version signée par l'OS CFDT.

Divers commentaires des membres du Bureau :

- L'excuse d'un nombre d'heures de détachements insuffisant n'est pas recevable car tout le monde est dans le même cas ;
- L'implication de chacun est nécessaire et indispensable pour répondre à certains impératifs ;
- On se donne les priorités que l'on veut mais l'excuse « on n'a pas le temps » n'est pas acceptable d'autant que certains membres de l'OS CFDT ont des détachements syndicaux.

Simon LOISEAU intervient : la question posée aux membres du Bureau est la suivante : « l'OS CDFT a les listes, sauf que le protocole et le règlement ne sont pas signés. Est-ce que l'on accepte de leur laisser jusqu'à ce soir pour régulariser la signature des documents ? »

Philippe LHERBRET : les réunions du Bureau se font actuellement sous forme audio. En raison du sujet de la présente réunion, il a été décidé à la demande de Michel MAHINC (FO), une réunion en présentiel. Ludovic MOUNIER aurait dû présenter ce matin les documents signés ou prévoir de les signer sur place.

Il est proposé que Ludovic MOUNIER, Pascal DEVIGNAT ou Isabelle VELTRI transmettent les documents à Michel MAHINC ou Jérôme COTTE par messagerie (car équipés de clés wifi) afin que les documents manquants, signés, soient transmis à Simon LOISEAU et Philippe LHERBRET avant la fin du bureau. Cela permettra également de visionner les listes sur écran étant donné qu'elles n'ont pas été transmises en version papier.

En attendant la réception des documents, Simon LOISEAU propose aux membres du Bureau de contrôler les listes présentées par les autres OS.

Examen des listes FO

- . la SLVie 01 conforme, des précisions concernant les employeurs sont demandées.
- . la SLVie 02 modifiée
- . la SLVie 03 conforme
- . la SLVie 04 conforme
- . la SLVie 05 en cours de vérification pour un candidat.

Examen des listes CGT

- . la SLVie 01 conforme
- . la SLVie 02 conforme
- . la SLVie 03 conforme
- . la SLVie 04 conforme
- . la SLVie 05 conforme

Le Président – Philippe LHERBRET demande confirmation à l'OS CFE qu'elle ne présente pas de liste pour les élections de SLVie.

Georges BOUVIER confirme que la CFE ne présente pas de liste.

Examen des listes de la CFDT

- . la SLVie 01 conforme, des précisions concernant les employeurs sont demandées ainsi que la situation des candidats (actifs ou inactifs)
- . la SLVie 02 une correction faite
- . la SLVie 03 un délégué
- . la SLVie 04 conforme
- . la SLVie 05 conforme

Simon LOISEAU rappelle les points suivants :

- Demande à chacune des OS de l'envoi de leur logo respectif.
- Après validation des listes, s'il y a démission d'un candidat ou un déménagement, il n'y aura pas de modification des listes.
- **La profession de foi de chaque OS doit être transmise : le 2 AVRIL au matin maximum à Simon LOISEAU** (format PDF, recto verso, A4).
- L'affichage du protocole et du règlement sera fait sur les lieux de travail dédiés CMCAS.
- Le 30 mars : envoi des listes à DOCAPOST pour préparation des documents de votes (selon extraction des dernières mises à jour des informations bénéficiaires par les TCP).
- Le 20 avril : envoi du matériel de vote par courrier aux bénéficiaires. Les boîtes postales seront ouvertes le 24 avril.

Rappel : le 6 mai délai maxi pour voter (cachet de La Poste faisant foi).

Le 7 mai : dépouillement des bulletins de votes livrés par La Poste vers 9h – 10h (lieu de dépouillement à définir).

Philippe LHERBRET rappelle aux membres du Bureau qu'il est important que les bénéficiaires puissent s'exprimer et que le règlement commun de la CCAS et le règlement particulier de la CMCAS soient respectés. Que l'on remet en place la proximité pour les bénéficiaires (réouverture des permanences aussi bien à St-Etienne qu'à Roanne, remise en place des vacances CAMIEG et Assurances).

Rappel de Simon LOISEAU au sujet des élections de CMCAS du mois de Novembre : il faut désigner un délégué par OS avant le 17 mai pour tenir la permanence « élections CMCAS » prévue. Le vote pour tous sera électronique, sauf pour les inactifs qui auront le choix. Un certain nombre d'heures est attribué pour les délégués désignés (50 heures à vérifier, notes de frais à la charge de l'employeur).

Philippe LHERBRET rappelle également, les prochaines élections CAMIEG au mois de juin 2021.

En fin de session, Ludovic MOUNIER signe sur place le règlement et le protocole au nom de l'organisation CFDT.

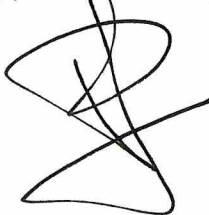
Fin de réunion du Bureau à 10 H 35.

Prochain BUREAU

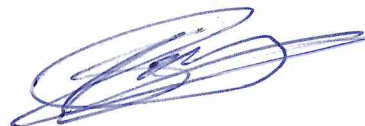
le JEUDI 6 AVRIL 2021 à 9h00

Lieu à définir (à confirmer)

Le Président de la CMCAS Loire
Philippe LHERBRET

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Secrétaire Général
Simon LOISEAU

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized initial 'S' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

